

**VILLE DE DECHY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**13 MARS 2024**

Le **treize mars deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

**Etaient excusés** : Monsieur Hugues WARUSFEL, Monsieur Abdelaziz GUERTIT

**Etaient représenté(e)s** : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSEAUX), Madame Cindy MERY, (procuration donnée à Madame Catherine LEFEBVRE), Monsieur Saïd NACER (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

**Ordre du jour** :

**Désignation du secrétaire de séance**

**Approbation des procès-verbaux du 22 décembre 2023 et du 15 février 2024**

**FINANCES**

- 1) **Convention entre la Commune et le CCAS**
- 2) **Voyage des anciens à l'Île de Ré**
- 3) **Voyage d'une journée organisée pour les anciens**
- 4) **Signature d'une convention d'adhésion de mise à disposition de personnel pour une mission d'archivage avec le CDG59**
- 5) **Convention relative au financement par la commune de DECHY de la rénovation de la cité minière Maisons et Cités de la Croix de Pierre**
- 6) **Demande de subvention au titre du fonds vert – Centre socio culturel**
- 7) **Demande de subvention au titre du fonds vert – école élémentaire Joliot Curie**
- 8) **Débat d'orientations budgétaires**

**9) Communication de l'état des indemnités des élus N-1**

**URBANISME**

**10) Bilan des acquisitions et des cessions au titre de l'exercice 2023**

**11) Transfert dans le domaine privé de la commune du bien de l'AFR de GOEULZIN**

**RESSOURCES HUMAINES**

**12) Modification du règlement intérieur du personnel de la ville et du CCAS de Dechy**

**DIVERS**

**13) Etat des décisions directes**

M. LE MAIRE : Bonjour à tous.  
Nous avons le quorum.

**Désignation du secrétaire de séance**

M. LE MAIRE : Marie-France ROGER.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2023**

M. LE MAIRE : Ceux qui sont pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024**

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ?

M. VAILLANT : Je vous ai eu au téléphone, concernant ce compte-rendu du 15 février. Nous ne pouvons pas voter ce compte-rendu étant donné que nos prises de parole ainsi que les vôtres et certains de vos colistiers ne sont pas dedans.

Je m'étonne que Madame la DGS ne s'en soit pas aperçue parce que ce n'est pas le premier conseil municipal qu'elle fait et qu'elle ne s'est pas étonnée qu'il n'y ait pas de prise de parole de l'opposition.

Je vous avais demandé de la retirer, chose qui n'est pas faite, parce que je crois qu'il faut reprendre les discussions que nous avons eues pour pouvoir avoir un compte-rendu correct.

M. LE MAIRE : Sur le procès-verbal du 15 février, effectivement tu m'as appelé pour me dire que les interventions n'avaient pas été prises en compte. J'ai demandé aussi que tu m'envoies tes remarques et j'aurais proposé, si vous en étiez d'accord, même si les délais de 5 jours ne sont pas respectés, de les intégrer et nous votions le PV.

Je n'ai rien reçu.

Après, ce qu'il faut savoir, Charles et je ne remets pas en cause les discussions ; ce qui est important, pour l'Etat, ce ce sont les délibérations qui sont prises par les élus. C'est ce qui fait foi.

Par contre, un PV, certes, il doit être affiché, mais la loi m'autorise à faire la synthèse des débats. Pour un seul point, les services m'ont fait ce compte-rendu, une analyse du document, mais c'est ce qui prime aux yeux de l'Etat, ce que les élus décident d'approuver.

Effectivement, il y a eu des discussions, si tu m'avais dit « je suis intervenu pour tel sujet », nous aurions fait le PV. Mais l'enregistrement, ce n'est même pas une obligation.

Nous allons continuer l'enregistrement.

M. VAILLANT : Ce qu'on voit là, c'est une délibération, ce n'est pas un PV. C'est un compte-rendu, donc...

M. LE MAIRE : Mais c'est le compte-rendu qui prime sur le procès-verbal.

M. VAILLANT : Comme vous l'avez précisé dans le bulletin municipal, vous êtes majoritaires donc vous n'avez plus besoin de nos voix, donc nous allons fermer notre bouche, maintenant ! Tranquillement.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit ça.

M. VAILLANT : C'est stipulé là-dedans que vous n'avez pas besoin de nos voix. Donc, on va se taire maintenant, ça ne sert à rien. Je crois qu'on oublie qu'on représente 49 % de la population ici !

M. LE MAIRE : Tu n'es pas obligé de hausser le ton.

M. VAILLANT : Attendez, il y a un moment, je suis furax. Ça n'a jamais existé qu'on n'ait pas de compte-rendu. C'est textuellement ce que vous m'avez dit, vous avez découvert ce jour-là, qu'il n'y avait pas d'enregistrement et vous-même vous avez été étonné. Ce qui n'est pas normal. On a voté tous ensemble pour qu'il y ait des enregistrements maintenant, depuis quelques années. Ça se passait très bien, on n'est jamais revenu sur un PV, avec nos paroles et les vôtres. Nous avons toujours voté pour. Et là, on s'aperçoit que c'est la délibération qui est là.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une délibération, c'est un compte-rendu.

M. VAILLANT : Attendez, ça a toute la forme d'une délibération.

M. LE MAIRE : Il n'y avait qu'un point à l'ordre du jour, Charles. Il ne faut pas en faire une montagne parce que vos interventions ne sont pas reprises. Les interventions des élus, même celles des nôtres n'y sont pas donc il n'y a pas une volonté de vous boycotter ... nos délibérations n'apparaissent pas non plus.

M. VAILLANT : Je vous l'ai précisé que les vôtres n'étaient pas non plus dedans, je n'ai pas pris que pour moi.

M. LE MAIRE : Il n'y avait qu'un point à l'ordre du jour, ce n'était pas non plus dramatique.

M. VAILLANT : Mais on ne vous a jamais dit le contraire, qu'il y avait eu plusieurs points à l'ordre du jour. Nous vous avons même dit ce jour-là, au conseil municipal, que ce n'était pas un conseil municipal extraordinaire, c'était un conseil municipal ordinaire. La preuve en était, derrière on vous avait demandé le compte-rendu du 22 décembre. Vous nous avez dit « moi, je l'ai », donc vous l'aviez.

On a posé la question autour de la table, personne ne l'avait.

Chose qu'on aurait dû avoir, ce compte rendu du 22 décembre, à la réunion du 15 février.

Chose que nous n'avons pas eue.

Ceci dit, point barre, on ne revient pas dessus. Soyez très vigilant que maintenant, ce soit enregistré et même si par négligence on oublie de prendre le prestataire pour l'enregistrement, qu'au moins il y ait une secrétaire de séance qui note.

C'est tout ce qu'on vous demande. Voilà. Pour moi c'est clos.

M. LE MAIRE : Pour ce PV du 15 février, j'imagine que vous votez contre ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui s'abstiennent ?

6 abstentions

M. VAILLANT : Je vous précise qu'une abstention, ce n'est pas un refus de vote.

**ADOPTE**

<b>FINANCES</b>
-----------------

**1) CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS**

M. LE MAIRE : Comme les années précédentes, il y a lieu de signer une convention avec le CCAS concernant la mise à disposition partielle du personnel de la commune de DECHY au CCAS de DECHY, ainsi que pour le remboursement des frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, d'affranchissement, d'assurance et de chauffage, pris en charge par le budget principal de la commune, pour l'exercice 2024.

Les frais de traitement du personnel s'élèveront à 19 540,51 € (44 067,43 € en 2023), pour assurer la gestion (cantine ALSH, ressources humaines, comptabilité, animation) font l'objet de l'état que vous avez dans le tableau.

Les charges sont fixées forfaitairement de la façon suivante, comme l'an dernier.

Nous consommons autant, nous augmentons légèrement avec l'inflation.

- eau : 2 500 €

- gaz : 21 500 €

- électricité : 3 800 €

- téléphone : 3 350 €
  - affranchissement : 1 800 €
  - assurance : 2 200 €
- Il y a lieu d'en délibérer.

M. TUROTTE : Je voudrais savoir comment on arrive à avoir quasiment 50 % de moins en frais de personnel. Qu'est-ce que ça signifie le CTG et un tableau avec des chiffres rouges et des «-», je voudrais avoir une petite explication.

M. LE MAIRE : CTG, c'est la Convention Territoriale Globalisée, qui remplace le CEJ, ça concerne la commune. Dans ce cas, c'est normal puisque la personne travaille pour le CCAS, mais elle travaille aussi pour la commune. Cet argent, c'est ce qu'on retire sur le budget de la commune. Les tickets de cantine et l'accueil état-civil également. C'est la dame qui revient chez nous.

Surveillance cantine, c'est du personnel municipal qui fait des actions aussi au CCAS, mais qui, dans le cadre d'actions municipales, intervient aussi au centre. C'est normal qu'on les retire.

M. TUROTTE : Donc on a géré la même entité en 2023 sur 2024 avec 50 % de frais de personnel en moins.

M. LE MAIRE : Sachant qu'on est aussi en attente de l'assurance.

Mme LABOURE : L'année dernière nous avons eu une remarque de la Trésorerie qui refusait de payer la facture de l'assurance. Pour eux, le montant n'était pas proratisé correctement. Cette année, nous avons demandé à ce que l'assurance fasse deux factures distinctes, on verra bien comment ça se passe. Nous serons peut-être amenés à faire une modification. Mais normalement, non.

M. LE MAIRE : Les sommes vont s'équilibrer, mais pour l'instant, nous n'avons pas voulu prendre le risque tant que nous n'avons pas eu le feu vert de l'assurance. Mais on reviendra vers vous pour régulariser, si nous avons une bonne nouvelle. Ceux qui sont favorables à cette convention, pour m'autoriser à la signer ?  
Merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **2) VOYAGE DES ANCIENS A L'ÎLE DE RÉ**

M. LE MAIRE : La ville de Dechy propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens de 65 ans et plus. Pour 2024, ce séjour se déroulera à l'Île de Ré du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024. Le contrat est proposé par l'agence TANGO Voyages. Le coût est estimé à 1 370 € par personne, sachant qu'en fonction des ressources, la participation est réduite de 50 % à 80 %.

Pour certains l'Île de Ré, est connue.

Pour d'autres, ils vont découvrir toute l'Île.

Ce que je peux vous dire aussi ; c'est que c'est très beau.

L'île de Ré se situe en Charente-Maritime, fait partie de la Région Nouvelle-Aquitaine qui va jusqu'aux Landes. C'est une île qui bénéficie du Gulf Stream, c'est une région qui est une des plus ensoleillées après la Corse et le sud-est.

Je pense que les anciens, au mois de mai, vont apprécier et avoir chaud.

M. VAILLANT : Suite à la commission finance où j'ai entendu parler de ce voyage, je m'étonne un peu parce que depuis des années, nous travaillons avec ALBATOUR et aujourd'hui je vois un opérateur arriver qui s'appelle TANGO, qui n'est pas de la région et je voudrais savoir s'il y a eu une consultation avec ALBATOUR et d'autres ?

Mme PASTORET : Chez les 5 CAPS et ALBATOUR, Monsieur Bombéra avec qui nous travaillons depuis tant d'années a déménagé, il est parti travailler ailleurs. J'ai fait un devis avec eux. Non, je ne suis pas passée par l'ancien. Il reste dans ses prix. Avec les 5 CAPS, il y a presque 1 000 € de différence et toujours pareil, les remboursements d'assurance ne sont pas prévus dedans. Le ménage est à payer, les serviettes sont à payer que là-bas tout est gratuit comme nous avions avant.

M. VAILLANT : Donc, il y a bien eu une consultation ?

Mme PASTORET : Oui.

M. VAILLANT : Avec ALBATOUR aussi ?

Mme PASTORET : Non, pas avec ALBATOUR, celui qui travaillait chez ALBATOUR.

M. VAILLANT : Donc, il n'y a bien qu'une seule proposition.

Mme PASTORET : J'ai fait une proposition, j'ai fait une deuxième proposition de CAPS 5 et là, ça revient à 1 470 €, nous en sommes à 1 370 €.

M. VAILLANT : Pourquoi on a négligé quelqu'un avec qui on travaille depuis plus de 10 ans, il me semble, qu'on ne lui a pas demandé un prix ?

Mme PASTORET : Parce qu'on a l'habitude avec celui avec qui on travaille.

M. VAILLANT : Habitude avec un gars, je ne trouve pas ça normal Madame Pastoret.

Mme PASTORET : Oui, d'accord.

M. LE MAIRE : Il y a eu concurrence et le tarif est quasiment le même. C'est même plus intéressant.

Mme PASTORET : C'est comme d'habitude, oui. Et en plus, on peut utiliser l'autocar sur place, quand ils veulent aller faire leurs petites courses. On a droit à deux fois l'autocar, ce n'est pas compris dans le prix, ils nous le laissent gratuitement. C'est le seul qui fasse ça.

M. VAILLANT : Merci.

Mr TUROTTE : On reste toujours sur les 65 ans, on sait que quelquefois on n'a pas le quota de Dechynois. On avait plusieurs fois rappelé le fait de descendre à 60 ans. Est-ce qu'à aujourd'hui c'est toujours d'actualité ou est-ce qu'à aujourd'hui on préfère payer un voyage avec un bus à moitié plein où on envoie 25 personnes âgées, dechynaises, alors qu'on pourrait le compléter avec des gens qui ont entre 60 et 65 ans ?

Ce n'est pas la première fois qu'on en parle et aujourd'hui, on dit toujours « oui » et je pète dans un violon puisqu'aujourd'hui on revient toujours sur la même chose et les mêmes acquis.

M. LE MAIRE : Le bus n'est pas à moitié vide puisque c'est un minimum de 35.

M. TUROTTE : L'année dernière, il manquait beaucoup de monde. Comme il leur a manqué des excursions. Il leur avait été proposé des excursions qui n'ont pas été faites. Je ne reviendrai pas sur l'organisation, ce n'est pas le but. Mais, est-ce qu'il ne serait pas intelligent de pouvoir au moins remplir le bus et de descendre l'âge légal à 60 ans ?

Mme PASTORET : L'année dernière, ils ont eu leurs 6 excursions plus une journée entière. C'est parce qu'ils voulaient des excursions beaucoup plus chères, mais ils ont été là où c'était marqué.

M. TUROTTE : Il y avait eu une discussion sur le nombre d'excursions qui n'avaient pas été réalisées. Ma question n'était pas sur les excursions. Mais aujourd'hui, ne pouvons-nous pas descendre l'âge à 60 ans pour pouvoir remplir...

Mme ROGER : Descendre à 60 ans, je pense que ce serait une grande différence.

M. LE MAIRE : On n'est pas retraité à 60 ans, sauf certains ! Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. TUROTTE : Le but est de remplir le bus. Ça reste mon avis. Comme pour le repas des aînés, on m'a dit que oui, les épouses pouvaient venir en payant et tout compte fait, elles ne viennent pas, ce n'est pas validé.

M. VAILLANT : Merci de rappeler ça, que ça avait été validé. Je ne m'en souvenais plus. Parce que quand je suis venu inscrire notre groupe, j'ai posé la question « est-ce que nos épouses peuvent venir en payant », je me suis fait remburrer. Il y a quelqu'un à l'accueil, « *non, les épouses de la majorité ne viennent pas donc c'est non* ».

M. LE MAIRE : Les épouses ou époux des élus sont inscrits.

M. VAILLANT : Je suis désolé, ce n'est pas ce qu'on m'a dit.

M. LE MAIRE : Pour moi, on l'avait délibéré, il me semble. On ne l'a pas délibéré ?

M. VAILLANT : J'ai lu les comptes-rendus, ce n'est noté nulle part.

M. LE MAIRE : Je n'enregistre pas les inscriptions.

M. VAILLANT : La fois prochaine, il faudra le préciser dans la délibération.

M. LE MAIRE : Sur le repas des anciens, qu'est-ce qu'on a mis dans la délibération ? On a délibéré que les époux pouvaient venir en réglant la somme comme pour la Sainte-Barbe ? Si vous êtes 7, avec vos épouses et vos époux... On s'était mis d'accord, mais nous n'avons pas délibéré sur le prix. C'est cela la difficulté. C'est gratuit pour les élus. Nous verrons, il ne faut pas l'oublier pour la prochaine fois.

On ne délibère pas sur le prix, mais pour le séjour à l'Île de Ré.

Qui est pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **3) VOYAGE D'UNE JOURNÉE ORGANISÉE POUR LES ANCIENS**

M. LE MAIRE : Un voyage d'une journée est organisé pour les aînés âgés de plus de 65 ans. Pour un couple, l'un des deux doit avoir 65 ans. La destination pour 2024 est « LE QUESNOY et VERGER PILOTE MAROILLES ».

Le coût est estimé à 40,00 € par personne sur une base de 50 personnes et plus et la participation est de 30,70 € par personne pour ceux qui le souhaitent.

Le transport sera assuré par les Autocars DOUASIENS à raison de 765 € pour un autocar de tourisme de 53 à 57 places.

C'est le dernier mercredi du mois de juin, le 26 juin.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **4) SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE AVEC LE CDG59**

M. LE MAIRE : La convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès définies notamment par les articles L452-40 à L452-48 du Code général de la fonction publique.

Chaque intervention effectuée par les services du Centre de Gestion sera facturée 39 euros de l'heure, temps et coûts de déplacements compris.

L'estimation du coût de l'intervention des services du CDG59 est établie à partir d'une évaluation sur site des archives de la collectivité.

Vous avez reçu la convention, y a-t-il des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **5) CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT PAR LA COMMUNE DE DECHY DE LA RENOVATION DE LA CITE MINIERE MAISONS ET CITES DE LA CROIX DE PIERRE A DECHY**

M. LE MAIRE : Nous avons délibéré en juin 2022 sur la convention ERBM entre la commune et Maisons & Cités. Dans la mesure où Maisons et Cités souhaite réhabiliter 25 logements

supplémentaires, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour ces 25 logements supplémentaires.

Pour être clair, la convention ERBM comprenait 230 logements. Avec les dégradations, notamment des maisons qui ont été incendiées, les logements ont été retirés, d'autres qui vont être réhabilités, mais pas dans le cadre de l'ERBM.

Il y a 66 logements qui ont une réhabilitation extérieure, il restait dans les Ilots gelés 57 logements non programmés.

Le calcul fait que nous passons de 230 à 255 logements ? 25 logements supplémentaires en sachant que 8 logements sont prévus en démolition, au niveau de l'allée F, devant le collège. Au niveau de la rue Saint Venant, côté rue des Jonquilles, il y aura réhabilitation, plus une partie de l'allée K. Par contre, pour ouvrir sur la cité, il est prévu cinq démolitions.

Au total, on arrive à 255 logements à réhabiliter.

La commune finance à hauteur de 3 000 € par logement, nous étions à 690 000 € de DSC par Douaisis-Agglo, nous allons passer à 765 000 € ; 255 x 3000.

Ce financement est prévu pour la réhabilitation de ce que nous appelons des opérations intégrées, l'amélioration du cadre de vie, l'environnement, etc ...

Un bureau d'études va être mandaté pour nous faire des propositions, il pourra s'appuyer sur l'étude sociale et urbaine de Douaisis Agglo.

L'objectif est de pouvoir phaser avec comme priorité le quartier de l'allée F, l'allée Fernandel, devant le collège et le piétonnier de l'allée des Jonquilles.

L'étude nous accompagnera.

Il faut en profiter parce que l'Etat, à travers un financement Etat/Région pourrait financer une partie de l'étude et apporter des fonds pour cette réhabilitation, sachant que nous sommes sur 4 phases avec l'allée K, la rue Saint Venant et la rue Foveau.

La première étape, c'est la rue des Jonquilles plus l'ilot n°5 devant le collège, voir ce que l'on fait, un square, des ilots de fraîcheur, c'est l'étude qui nous le dira.

Je le redis, le projet pourrait être financé par la Région et l'Etat.

Là, l'objectif c'est de permettre la réhabilitation des 25 logements supplémentaires.

Des questions ?

M. VAILLANT : Les 5 logements qui vont être abattus en face des Jéhovah, c'est chemin de la Justice ?

M. LE MAIRE : C'est ça.

M. VAILLANT : Donc on partirait du coin jusqu'au bout.

M. LE MAIRE : Ceux qui sont pour ?

Ceux qui s'abstiennent ?

Une abstention.

**ADOPTE**

**6) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – CENTRE SOCIO CULTUREL**

M. LE MAIRE : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour le projet de rénovation énergétique du centre socioculturel.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 670 081,66 € HT.

Ce projet est éligible à une aide de l'Etat, le fonds vert.

Il est demandé également aux membres du Conseil Municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T	Recettes (€)	
Etudes	27 066,24€	Etat fonds vert	335 040,83€
Maîtrise d'œuvre	14 697,49€	Région	
Travaux	628 317,93€	Département	22 460,27€
		CAF	100 000,00€
		AUTOFINANCEMENT	212 580,56€
TOTAL	670 081,66€	TOTAL	670 081,66€

La subvention sollicitée d'un montant de 335 040,83 € auprès de l'Etat au titre du fonds vert, correspond à 50 % du montant du projet.

M. VAILLANT : Vous savez très bien que nous ne sommes jamais contre d'aller chercher des sous. Par contre, ce qui m'étonne c'est la subvention CAF, il me semble que la CAF ne subventionne que jusque 50 000 €, pas plus, donc, je ne vois pas pourquoi nous allons aller demander 100 000 €.

M. LE MAIRE : ça va être phasé sur plusieurs années. Pour l'année en cours, nous avons droit à 50 000 €. Nous avons demandé le maximum, mais c'est sur deux ans. On pourra avoir deux fois 50 000 €, mais nous le mettons dans le budget.

M. VAILLANT : Ce qui est rassurant c'est que je ne me suis pas planté. Vous nous avez donné la réponse.

M. TUROTTE : J'ai une petite remarque. Ça va aussi tenir compte du point qui est juste après. En gros, on nous met des maîtres d'œuvre à 14 000 €, ce qui représente 2,20 % de la totalité et si on prend le tableau suivant, qui est quasiment la même chose, pour une somme de 496 000 €, on tourne à 1 840 € de maîtrise d'œuvre, ce qui représente 0,37. Je ne comprends pas l'écart entre les deux budgets ?

A moins qu'il y en ait un qui travaille au rabais...

M. LE MAIRE : La réponse apportée, pour le centre social, les études sont beaucoup plus complexes que pour la réhabilitation énergétique de l'école.

M. TUROTTE : Ça fait quand même 12 000 € d'écart.

M. VAILLANT : Ce qui est quand même surprenant.

M. LE MAIRE : Ensuite, sur le délai, ça va être un peu plus long au niveau du centre que pour l'école. Là, on sait ce qu'on va changer.

M. TUROTTE : Et depuis le temps que l'on attend notre centre, c'est sûr qu'on va l'appeler « désiré » !

M. VAILLANT : C'est la même maîtrise d'œuvre pour les deux ?

M. LE MAIRE : C'est un dossier de subvention, la maîtrise d'œuvre n'est pas encore choisie. Ceux qui sont pour ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE**

M. LE MAIRE : C'est la même chose, m'autoriser pour demander de l'argent dans le cadre du fonds vert, pour l'école qui en a besoin également, même s'il y a déjà eu des travaux effectués dans cette école.

Nous sommes sur un montant de 496 263, 01€ HT.

Dépenses (€)	H.T	Recettes (€)	
Etudes	20 740,54€	Etat fonds vert	386 198,73€
Maîtrise d'œuvre	1 840,00€	Région	
Travaux	473 682,47€	Département	
		CEE	10 811,67€
		AUTOFINANCEMENT	99 252,61€
TOTAL	496 263,01€	TOTAL	496 263,01€

La subvention sollicitée d'un montant de 397 010,40 € auprès de l'Etat au titre du fonds vert, correspond à 80% du montant du projet.

Ceux qui sont pour ?

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **8) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

M. LE MAIRE : Le DOB qui nécessite un ROB.

Vous avez le préambule, le contexte économique général.

Les orientations nationales pour 2024.

Ce que l'Etat vote, le projet de loi de finances pour l'année 2024.

Dans un environnement économique complexe et incertain, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures.

L'objectif pour l'Etat : lutte contre l'inflation, investissements, notamment dans la transition écologique et baisse du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement souhaitée d'ici 2027.

Le déficit public 2023 est estimé à 4,9 % du produit intérieur brut contre 5,0 % prévus initialement dans le PLF 2023. La baisse observée sur les prix de l'énergie aura notamment permis d'atténuer le coût des différentes mesures de soutien.

L'objectif pour 2024 est de le diminuer le déficit public à 4,4 % du PIB.

Prévision 2024, - 4,4 %.

Pour parvenir à diminuer ce déficit de 0,5 point de PIB, le projet 2024 s'appuie sur la baisse de l'inflation, 2,6 % contre 4,9 % en 2023 et sur l'accélération de la croissance, 1,4 % contre 1,0 % en 2023, ainsi que sur la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien.

Selon les prévisions du gouvernement, cette trajectoire permettrait de stabiliser l'endettement public à 109,7 % du PIB. L'Etat est bien endetté.

### Les dispositions spécifiques aux collectivités locales pour 2024.

La DGF, la dotation globale de fonctionnement est augmentée de 220 milliards d'euros par rapport à 2023. Les dotations de péréquation sont abondées de 220 millions d'euros.

La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60 % des communes de la voir augmenter en 2024. Nous n'avons pas les chiffres pour l'instant.

En revanche, la dotation forfaitaire sera de nouveau soumise à un écrêtement en 2024, afin de financer les besoins autres que la hausse de la péréquation.

C'est de nouveau une forte proportion de communes qui devraient voir leur DGF diminuer (40 %).

Les collectivités demeurent donc confrontées aux mêmes défis que l'année précédente, c'est-à-dire l'inflation et la hausse des frais de personnel.

Les collectivités devraient subir un effet de ciseau à la fin 2023, leurs recettes progressant moins rapidement que leurs dépenses de fonctionnement.

Les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentaire qui les impacteraient avec une augmentation de 5,5 % de leurs dépenses de fonctionnement, tandis que leurs recettes progresseraient moins rapidement, à hauteur de 4,3 %.

L'épargne brute des communes se contracte en 2023.

L'autofinancement des collectivités devrait chuter de 9 % en 2023 et plus précisément de près de 3 % pour le bloc communal.

Par contre, nous aurons plus de renseignements avec les chiffres dans le CA, même si ça commence à tomber.

### La situation financière de la ville.

Ce qu'il est important de savoir c'est que l'objectif est d'avoir plus de recettes que de dépenses.

Nous vous avons mis les chiffres, qui seront affinés avec le CA.

Vous avez les recettes réelles de fonctionnement, 2020/21/22/23.

Les produits plus la fiscalité, progression en 2023, 200 000 € en plus.

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Réelles de Fonctionnement				
Produits des services- chap 70	165 380	179 343	208 266	263 942
Fiscalité chap 73	2 958 258	3 339 559	3 516 306	3 783 753
<i>Dont fiscalité propre</i>	<i>2 148 572</i>	<i>2 373 642</i>	<i>2 505 318</i>	<i>2 634 835</i>
<i>Fiscalité reversée AC</i>	<i>228 712</i>	<i>228 712</i>	<i>228 712</i>	<i>228 712</i>
<i>Dotation solidarité communautaire</i>	<i>270 023</i>	<i>374 388</i>	<i>311 023</i>	<i>318 713</i>
Concours financiers Etat chap 74	2 245 651	2 054 642	2 180 304	2 373 799
<i>Dont DGF</i>	<i>1 010 873</i>	<i>1 013 939</i>	<i>1 014 300</i>	<i>1 013 488</i>
Autres produits de gestion courante Chap 75	47 087	50 045	79 393	95 482
Atténuation de charges Chap 013	42 081	85 191	138 542	113 484
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>5 458 457</b>	<b>5 708 780</b>	<b>6 122 811</b>	<b>6 630 460</b>

Pour 2023, le produit des services continue sa progression, du fait de la reprise des activités, sachant que nous avons vécu deux années de COVID.

Le produit de la fiscalité a augmenté de 7,25 % environ entre 2022 et 2023. Une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les lois de finances et l'intégration du produit de la taxe d'habitation du Département, et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 1995.

Les dotations et participations ont également augmenté de 8,39 %.

En 2024, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'établit à 3,9 % (contre 7,1 % en 2023). Ces fameuses valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties, le dernier levier fiscal important à la main des mairies.

Il est à noter que le chapitre 013 qui est principalement constitué du remboursement des indemnités journalières par l'assurance statutaire, 98 736,00 € concerne le versement de dossiers de longue maladie encore en cours et la régularisation du dossier d'un agent sur lequel nous étions en litige avec l'ancienne assurance concernant 4 années. A cela, s'ajoute le remboursement de salaires d'agents pour de la maladie ordinaire.

Nous vous rappelons les taux d'imposition depuis 95 avec une comparaison avec Douaisis Agglo et le Département.

	Taux Dechy	Moyenne communes Douaisis Agglo	Moyenne Nord
<b>TH</b>	<b>17,58 %</b>	<b>16,96 %</b>	<b>17,3 %</b>
<b>TFPB</b>	<b>29,00 %</b>	<b>21,15 %</b>	<b>18,00 %</b>

<b>TFPNB</b>	<b>88,05 %</b>	<b>57,64 %</b>	<b>51,80 %</b>
--------------	----------------	----------------	----------------

Les dépenses réelles de fonctionnement.

DEPENSES Réelles de Fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général (011)	1 105 580	1 289 113	1 630 203	1 811 116
Charges de personnel (012)	2 564 837	2 788 227	2 953 354	2 740 031
Autres charges de gestion courante (65)	1 058 032	1 074 361	1 093 898	1 088 278
Charges financières (66)	92 153	81 589	73 788	65 813
Charges exceptionnelles (67)	7 375	7 766	3 836	5 519
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>4 827 977</b>	<b>5 241 056</b>	<b>5 755 079</b>	<b>5 710 757</b>

Le chapitre 011 a augmenté, l'inflation, mais aussi par le fait que de nombreux petits travaux d'entretien ont été réalisés ainsi que des bureaux de contrôles ou d'études suite aux mises en sécurité des bâtiments communaux.

Le chapitre 012 est en baisse de 6,96 % par rapport à l'année 2022 malgré la revalorisation du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 de 1,5 %.

C'est le résultat d'une réorganisation des différents services et cela, tout en gardant de bonnes conditions de travail.

Il s'agit de la réduction des heures supplémentaires, la révision des annualisations, 2 départs non remplacés, 1 départ à la retraite remplacé à l'interne.

L'autofinancement est passé d'un déficit de - 5 940,00 € en 2022, contexte de forte inflation dont l'énergie, à un excédent de + 533 428,00 € en 2023.

Pour l'année 2024, nous allons continuer à poursuivre les efforts en réduisant les dépenses de fonctionnement et ainsi obtenir une somme conséquente en autofinancement pour pouvoir réaliser des travaux en investissement.

Nous allons continuer à solliciter des subventions pour réduire le reste à charge pour la commune.

La section d'investissement

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	770 031	923 551	761 415	672 898
FCTVA (10222)	267 468	558 496	198 710	85 073
Subventions (13)	77 473	969 445	449 622	553 261
Emprunts (1641)	/	/	/	/
Taxe aménagement (10226)	11 825	55 277	17 676	7 369

Total	1 126 797	2 506 769	1 427 423	1 232 794
-------	-----------	-----------	-----------	-----------

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2023.

• Installation d'un portail automatisé au cimetière	9 816,00 €
• Travaux mairie (isolation, électricité, peinture,...)	22 082,00 €
• Matériel informatique + logiciels	53 479,00 €
• Matériel pour les services techniques	19 875,00 €
• Matériel pour le restaurant scolaire	4 520,00 €
• Travaux boucle verte et bleue	33 230,00 €
• Travaux de voirie (Barbusse, J. Guesde, Marceau)	313 847,00 €
• Travaux Maison de santé	393 460,00 €
• Travaux salle Ladoumègue et dojo	47 469,00 €
• Travaux salle Paul Langevin (ancien collège)	12 531,00 €
• Ferme Jacquart (tracteur + remorque, projecteurs, tables)	13 432,00 €
• Travaux musée (toiture et plancher)	32 500,00 €
• Travaux salle Delaune	19 315,00 €
• Ecoles (tél., vitrines, chauffe-eaux, lave-linge, sèche-linge...)	4 729,00 €
• Travaux stade Jean Bouin	4 626,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 984 911,00 €</b>

Nous vous mettons l'état de la dette.

L'encours de la dette.

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 01/01	4 465 946,56	4 080 977,78	3 688 580,76	2 880 989,48
Montant emprunté	5 650 000,00	5 650 000,00	5 650 000,00	5 650 000,00
Annuité en capital	384 948,78	392 417,02	399 946,31	415 430,26
Intérêts de la dette	90 289,20	82 568,88	74 787,51	58 799,40

Quand vous regardez les sommes, en 2022 ce sont les intérêts plus le capital, on arrive sur les mêmes sommes.

L'extinction de la dette de 2023 à 2040.

Vous avez les différents échéanciers.

Les travaux communaux, nous avons emprunté.

Les 37 062,20 €, l'endettement se termine en 2037.

Différentes opérations, pour l'Ilot Goulois nous avons investi, emprunté.

Il faut savoir que fin 2024, cet emprunt va disparaître. Pour 2025 nous aurons une réduction des emprunts de 221 000 €.

La ferme Lasne l'emprunt est de 22 000 € jusqu'en 2030.

La ferme Jacquart, 121 000 € jusqu'en 2039.

La maison de santé, 3031.

Sur un total de 474 000 €, début 2025 vous retirez 221 000 €.

Montant des annuités dans le petit tableau.

### Les orientations budgétaires 2024

Le financement disponible est constitué de la capacité d'autofinancement nette, ajoutée du FCTVA, de la taxe d'aménagement, des subventions et des plus-values de cession.

Les principales recettes attendues :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : | 672 898,61 € |
| • Restes à réaliser des subventions :            | 353 906,05 € |
| • FCTVA :  | 61 648,00 €  |

Comme je disais qu'en 2024 un emprunt va disparaître, à envisager avec la Caisse des Dépôts, éventuellement un emprunt à long terme sachant que l'Etat nous demande d'emprunter à des taux intéressants et des annuités qui ne sont pas énormes sur 30 ans. Un peu comme les premiers emprunts faits pour les travaux communaux.

C'est à envisager, rien n'est acté.

### Les principales dépenses prévues.

- |   |            |
|---|------------|
| • Salle Delaune pour 2024   | 80 000,00  |
| • PLU   | 20 000,00  |
| • Logiciels   | 60 000,00  |
| • Place de l'égalité (2024-2025)                                    | 484 000,00 |
| • Ecole de musique (isolation phonique) (2024-2025)                 | 15 000,00  |
| • Instruments de musique  | 10 000,00  |
| • Véhicule thermique nettoyage ville                                | 16 000,00  |
| • Salle des fêtes (2024 et 2025)                                    | 267 500,00 |
| • Démolition (emplacement du parking du personnel)                  | 100 000,00 |
| • Travaux mairie  | 15 000,00  |
| • Micro forêt urbaine   | 32 800,00  |
| • Reprises concessions  | 30 000,00  |
| • Ecole Joliot Curie- niveau 1 (isolation, menuiseries) (2024-2025) | 296 300,00 |
| • Centre socio-culturel (menuiseries et électricité) (2024 à 2027)  | 116 000,00 |

- Alarmes incendie (mairie et salle Paul Langevin) 10 000,00
- Voiries et trottoirs C. Leduc, rue des Poilus 200 000,00
- Etudes aménagement des espaces de la cité Croix de Pierre (square face au collège et voie douce rue des Jonquilles) – (2026) 30 000,00
- Etudes chaudière biomasse plutôt que le gaz 20 000,00
- Achat bus 100 000,00
- Achat maison 10 rue St Venant (le local des Témoins de Jéhovah) 216 000,00

#### Prévisions 2025-2027

- Place de l'égalité (fin des travaux 2025) 500 000,00
- Rue de l'égalité avec enfouissement des réseaux (2025-2026) 726000,00
- Ecole de musique (isolation phonique- fin des travaux 2025) 15 000,00
- Salle Ladoumègue (Fenêtres) 38 000,00
- Salle des fêtes (fin des travaux 2025) 200 000,00
- Ecole Joliot Curie- niveau 1 (fin des travaux 2025) 200 000,00
- Centre socio-culturel (isolation ext. 2025 travaux suivant 2026-2027) 688 000,00
- Maison Jacquart (menuiseries) 66 000,00
- Voiries et trottoirs Farges, Paix 200 000,00
- Remplacement de la chaudière gaz de l'école Joliot Curie en biomasse (qui alimente également la mairie, la salle des fêtes et la salle Delaune) – (2026-2027) 600 000,00
- Ecole Joliot Curie- niveau 2 - (2025-2026) 500 000,00  
isolation par l'extérieur, menuiseries

Les travaux seront programmés en fonction des subventions obtenues.

#### L'objectif pour le budget 2024 :

- Maintenir les taux de fiscalité.
- Maintenir l'épargne brute à un bon niveau.
- Contenir le budget des charges à caractère général au même niveau qu'en 2022.
- Continuer à maîtriser la masse salariale et les diverses charges financières.
- Poursuivre les travaux d'accessibilité et d'entretien des bâtiments et équipements publics.
- Soutenir les associations locales.

#### Structure des effectifs au 31 décembre 2023 :

	NOMBRE D'AGENTS	EQUIVALENTS TPS PLEIN
<b>TITULAIRES :</b>	<b>65</b>	<b>57,05</b>
CATEGORIE A	1	1

CATEGORIE B	10	5,75
CATEGORIE C	54	50,30
<b>CONTRACTUELS</b>	<b>35</b>	<b>13,90</b>
CATEGORIE C	30	11,95
CATEGORIE B	4	1,35
CONTRATS AIDES	1	0,60
APPRENTIS	0	0

Nous sommes sur un nombre d'agents de 100 personnes pour la collectivité.

Voilà le rapport d'orientation budgétaire, qui nécessite un débat et nous allons délibérer sur le fait que le débat a eu lieu.

M. VAILLANT : Nous souhaiterions avoir plusieurs explications sur certains chiffres annoncés. Un exemple, logiciels prévus de 60 000 €, c'est pour quel service ?

Mme LABOURE : Nous prévoyons de continuer les changements de logiciels pour avoir quelque chose de plus performant. Il y aura l'état civil, le cimetière, les élections et normalement également le service de communication. Nous n'avons pas encore eu tous les devis.

M. VAILLANT : Pourquoi vous mettez un chiffre, 60 000 €.

Mme LABOURE : C'est une prévision.

M. VAILLANT : On risque de voir soit en baisse, soit en hausse.

Mme LABOURE : Exactement.

M. LE MAIRE : C'est du prévisionnel, Charles.

M. VAILLANT : Oui, il faut qu'on débattre.

M. LE MAIRE : Sur l'année suivante, nous avons déjà du mal à avoir des prévisions et l'Etat nous demande un PPI sur trois ans. C'est compliqué.

M. VAILLANT : L'école de musique, isolation phonique, deux fois 15 000 €. Vous pouvez m'expliquer. Ça fait 30 000 € à ajouter à la somme exorbitante que l'on a dépensé à la ferme Jacquart.

M. LE MAIRE : L'isolation phonique, c'est là où ils s'entraînent.

Mme LABOURE : Même si le bâtiment a coûté pas mal d'argent, néanmoins, d'un point de vue phonique, c'est très embêtant et Monsieur Bury, qui est du centre de gestion est passé dans tous les services et il nous a alertés sur le fait qu'il y avait beaucoup trop de bruits et qu'il

fallait faire quelque chose, aussi bien pour les enfants que pour le personnel. Il est prévu de mettre des panneaux qui absorbent le bruit.

M. VAILLANT : Ce qui me semble bizarre, Madame Labouré, c'est que ce bâtiment a été conçu pour accueillir des enfants et vous mettez dans votre discours que même pour les enfants, il faut une isolation phonique. Je n'arrive pas à comprendre !

Ce bâtiment il n'a pas été suivi, on a livré un bâtiment et aujourd'hui on nous dit « il n'y a pas d'isolation phonique » ! Il y a un problème quelque part !

M. LEFEBVRE : Au départ, ce n'était pas prévu pour amener l'harmonie. Je t'invite à assister à une répétition et tu verras le vacarme que ça fait. C'est assourdissant, donc il faut faire une protection phonique.

M. TUROTTE : Je suis tout à fait d'accord avec toi, au départ ce n'était pas prévu pour accueillir l'harmonie. Pour avoir visité le local à l'ouverture, tous les musiciens ont dit textuellement « *ça va être un vrai vacarme, attention, les voisins, ça va être une catastrophe* ».

Donc, on en était persuadé, tu viens de le dire, ça n'était pas prévu puisque c'était prévu pour un centre socioculturel. Donc, à aujourd'hui, on rajoute de l'argent encore sur un projet qui a déjà coûté énormément à la commune et à aujourd'hui, tout le monde autour de cette table sait très bien que le projet final n'était pas l'école de musique dans cet établissement.

M. LE MAIRE : Mais, Gilles, quand tu nous dis « tous les musiciens avaient alerté la mairie », non, mais il ne faut pas exagérer quand même !

M. TUROTTE : Je n'ai pas dit « tous les musiciens avaient averti la mairie », non, non.

M. LE MAIRE : Arrête de toujours d'exagérer.

M. TUROTTE : Non, je n'exagère pas du tout, je te relate qu'à aujourd'hui et vous en êtes tous conscients, ce n'est pas un endroit où les musiciens peuvent faire de la musique tranquillement par rapport au voisinage et par rapport au bruit. Après, on ne va pas extrapoler, je ne suis pas là pour ça. Je suis juste là pour dire que ça devait être un centre socioculturel, on n'en a pas et je vois que nous allons investir 116 000 € et encore 688 000 € pendant deux, trois ans, pour un centre socioculturel. On aurait peut-être pu en construire un nouveau. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas 116 000 €, c'est 15 000 €.

M. TUROTTE : Centre socioculturel, menuiserie, électricité, 116 000 €, centre socioculturel, solution travaux en 2025/26/27, 688 000 €. On fait le calcul, ça fait plus de 800 000 €, on aurait peut-être pu bâtir un bâtiment et au moins nos enfants auraient eu un beau centre socioculturel, parce que là où ils sont aujourd'hui, ils doivent pleurer, aller dans les toilettes, on n'en parle pas, enfin bref.

Vous êtes tous conscients du problème, mais à aujourd'hui on se voile la face.

M. LE MAIRE : Le centre social va être réhabilité. Ensuite, c'est un choix, démolir et réhabiliter. Nous avons créé un Pôle médical de 1 M€.

M. TUROTTE : On a eu des subventions pour le créer le Pôle médical.

M. LE MAIRE : Là aussi on aura des subventions. Mais arrête d'exagérer ...

M. TUROTTE : On sait très bien que le lieu n'est pas approprié pour être une école de musique. Vous le savez tous. On se demande pourquoi il était approprié puisqu'à la base il était centre socioculturel. Alors, parlez, dites quelque chose... C'est un débat d'orientation, voilà, moi, je vous ai dit ce que je ressens et aujourd'hui, je ne trouve pas normal qu'on investisse cette somme là-bas dans un bâtiment comme ça...A lors tant mieux pour l'harmonie, je suis content pour eux, mais je ne trouve pas ça logique, quand je vois nos enfants, nos jeunes Dechynois, dans quoi ils vont tous les jours. Allez voir, dans quoi ils vont aux toilettes, allez voir les portes cassées, les vitres, j'en passe des bonnes et des meilleures. Mais là, on se voile la face.

M. LE MAIRE : Tu penses ce que tu veux, mais ce que tu dis est faux.

M. TUROTTE : Je te dis ce que je vois et ne me dis pas que j'ai été dire que les musiciens se sont plaints, j'ai juste constaté avec eux qu'à aujourd'hui, quand ils font de la répétition dans cette baie vitrée, qui a une résonance monstrueuse, en effet, ça fait énormément de bruit. Donc on va encore mettre 30 000 €, point à la ligne, c'est tout. Pourquoi aujourd'hui vous vous voilez la face, vous savez très bien que ce que je vous dis c'est la réalité, c'est un fait réel ?

M. LE MAIRE : C'est faux.

M. TUROTTE : Allez voir le centre socioculturel, les gamins, les portes qui tiennent à moitié, les carreaux à moitié cassés, je t'en passe des bonnes et des meilleures. On passe devant un centre socioculturel, j'ai honte de dire que c'est le centre socioculturel de Dechy. Je suis très fier de la ferme Jacquart, ça c'est sûr. Merci.

M. LE MAIRE : Pour conclure là-dessus. Ce n'est pas l'harmonie municipale, c'est l'école de musique, les deux.

M. VAILLANT : Nous n'allons pas jouer sur les mots, de toute façon maintenant ils sont là, on ne va pas les mettre ailleurs. Par contre, ce qui ne serait pas mal, nous allons saisir la balle au bond, il vient d'y avoir une assemblée générale d'une chorale où on leur attribue un local qui ne va pas du tout pour pratiquer. Moi, je pense et mon groupe pense qu'il y a l'école de musique là-bas, l'harmonie municipale, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver un moyen de rapatrier les chorales dans ce bâtiment ? Je vais être gentil, ce magnifique bâtiment, est-ce qu'on ne peut pas rapatrier les chorales là-bas ?

M. LE MAIRE : Je vais provoquer, mais au niveau acoustique, on n'est pas bon donc...

M. VAILLANT : On va rajouter 30 000 €, on peut bien aller mettre la chorale là-bas.

Paul, on est allé voir ensemble les travaux au début. Ce qu'on avait vu ensemble, ce n'est pas du tout ce qui avait été prévu.

Il y avait Jean-Michel, moi, Paul, Pascal Cordel, ce n'est pas du tout ce qu'on avait prévu comme travaux. Tout a été démêlé et aujourd'hui, c'est impossible pour les chorales de pratiquer.

Si on y va sur l'isolation phonique, on va mettre 10 000 € là-bas aussi. Parce que moi-même je me suis déplacé un lundi soir, je me suis garé à 10 mètres, je ne te raconte pas.

Et là, il y a des gens autour.

Il y a ça et il n'y a pas de place de parking, rien, ce n'est pas éclairé. Malheureusement les gens qui chantent à la chorale, ils ont un certain âge, ils ne peuvent pas aller se garer au collège.

Là, je crois qu'on s'est moqué d'eux.

Moi, j'étais en colère. La première fois qu'on a vu les travaux avec Paul et quand j'y suis retourné, ce n'était pas du tout ça.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas souvenir qu'on ait transformé. Après, j'aime bien entendre qu'on parle des deux chorales ... On ne cible pas, on défend les deux associations.

M. VAILLANT : Je parle des deux chorales. Ce n'est pas mon habitude de défendre une seule, les deux chorales. Réfléchissez un peu et Patricia a assisté à l'assemblée générale, elle peut vous remonter les informations qui ont été dites.

M. LE MAIRE : D'accord ; le fait que les associations soient dans des locaux qui sont vétustes et pas adaptés ne posent pas de problème. Par contre, le jour où un souci survient, on ne va pas nous dire « *Monsieur le Maire, merci pour ce que vous avez fait, mais s'il y a effondrement ou problème électrique, ça change, c'est pour ma pomme, il ne faut pas l'oublier* ». Au premier, comme au deuxième étage à l'ancien collège, nous ne sommes pas bons au niveau sécurité

M. VAILLANT : Je ne te parle pas de remettre les chorales au collège, je te parle de trouver un moyen de les mettre là-bas.

M. LE MAIRE : Pourquoi on a réfléchi à les transférer ? Ce n'est pas pour embêter les deux chorales ni l'association « La Palette ». C'est pour anticiper et nous dire : on reçoit du public, sommes-nous en conformité ?

Depuis 10 ans on est limite, s'il y a un coup dur, le juge s'en moque que le maire ait autorisé la chorale à utiliser un bâtiment.

L'objectif ; c'est de sécuriser la mairie. Ensuite, trouver le bâtiment adapté, là, c'était la difficulté.

M. VAILLANT : J'entends ce que tu dis, mais mon propos n'est pas de dire... On savait très bien qu'à un moment ou un autre, et on a eu une réunion alors qu'on devait en avoir plusieurs, concernant les associations pour savoir où on les mettait. Je me souviens qu'on devait en avoir plusieurs et on en a eu qu'une. Et la deuxième que j'ai eue, je l'ai dit tout à l'heure, je suis allé avec Paul à l'ancien CARM, voir les travaux qu'il y avait à faire, on avait dit « il faut abattre ça, ça, ça ». J'y suis retourné, je me répète, ce n'est pas du tout ce qui avait été dit.

Ce que je te demande aujourd'hui, c'est de voir avec l'harmonie et l'école de musique si on ne peut pas adapter un planning pour recevoir les deux chorales. Je crois qu'en toute intelligence, ça serait possible.

Parce qu'on a de la musique là-dedans, pourquoi on n'aurait pas de la chorale ?

M. LE MAIRE : Le problème avec l'école de musique, dans la grande salle avec la baie vitrée, ils laissent leur matériel en permanence. C'est le problème.

M. VAILLANT : Mais si tout le monde se met autour d'une table, il y a peut-être possibilité de trouver une solution. Il ne faut pas être négatif. Après, vous faites une charte pour les deux en commun. C'est tout.

Allez, on continue.

Les instruments de musique, c'est réparation ou achat ou les deux et pour qui ?

M. LE MAIRE : 10 000 €, c'est la réparation des instruments, comme nous mettons tous les ans.

10 000 € pour l'école de musique. L'achat des instruments c'est de l'investissement donc il faut bien le prévoir pour 2024 dans le budget.

M. VAILLANT : Pour nous, les instruments de musique, ce n'est pas une question qu'on se pose, c'est prévu tous les ans. Tandis que là, on met les principales dépenses prévues, en investissement, on l'a tous les ans donc je ne vois pas ce que ça fait là-dedans.

Salle des fêtes : 267 500 €.

Pouvez-vous me dire ce qui est prévu comme travaux ?

M. LE MAIRE : Nous sommes sur deux ans. La salle des fêtes ne va pas être refaite complètement en 2024. L'objectif est de revoir l'isolation pour les économies d'énergie, la cuisine et surtout les sanitaires. Un bureau d'études a travaillé qui a fait des propositions avec des dossiers de subventions. Le montant est estimé à 267 500 €.

Le plafond sera abaissé même si actuellement les gens ne s'en plaignent pas.

Lors des soirées, ça se passe bien.

M. VAILLANT : La démolition du parking, si j'ai bien compris, c'est ce qu'on a commencé pour avoir la subvention.

M. LE MAIRE : Il fallait que l'ordre de service soit donné.

M. VAILLANT : Les travaux de mairie, nous n'allons pas revenir dessus.

La forêt urbaine.

M. LE MAIRE : On paye en 2024.

M. VAILLANT : On revient sur le centre social, menuiserie, électricité, 2024 à 2027. Je crois que mon copain Gilles avait raison.

Voirie et trottoirs, on peut se satisfaire, comme on a demandé depuis des années, vous commencez à faire des plans pluriannuels sur des travaux de voirie.

L'achat du bus, tu nous as expliqué que tu ne savais pas trop si c'était des bus ou des minicars.

M. LE MAIRE : Si c'est plus intéressant d'avoir deux 9 places ou un bus de 30... La réflexion est en cours.

M. VAILLANT : L'achat de la maison des témoins de Jéhovah. Tu m'avais dit que cette maison, elle allait être préemptée. Dans la discussion que nous avons eue, tu l'as dit que l'agglo mettait la moitié. Tu confirmes. Par contre, j'aurais souhaité que tu confirmes à tout le monde, surtout à mon groupe, que cette maison, c'est pour la future EPISOL.

M. LE MAIRE : Je confirme. Et même pour Douaisis Agglo, il est important qu'il y ait une épicerie solidaire bien localisée au niveau de Dechy. C'est pour cela que nous sommes aidés.

M. VAILLANT : Nous n'allons pas revenir là-dessus, il faut un truc solidaire.

M. LE MAIRE : J'intègre cet achat de maison avec le projet ERBM pour étudier une entrée de cité.

M. VAILLANT : Nous sommes d'accord. Ce qui nécessitera qu'EPISOL paye un loyer, que nous débattons. Ce loyer, est-ce qu'il ne sera que pour Dechy, l'agglo ne va rien réclamer ?

M. LE MAIRE : La négociation est en cours. Pour l'instant c'est l'achat. Nous avons 108 000 € de DSC. Et si le loyer est de 2 000 €, c'est normal que l'agglo réclame 1 000 €. Et de mémoire, à confirmer, je pense que ce sont les conditions d'attribution d'une aide pour un achat, par Douaisis Agglo.

M. VAILLANT : Loin de nous de contester la venue d'EPISOL à Dechy. N'allait pas encore dire...

Mme PARISSEAUX : L'épicerie solidaire, nous allons la faire, ça serait quand même dommage. Donc, si c'est une condition de reverser un loyer à Douaisis Agglo, c'est une condition. Au moins, on garde l'épicerie solidaire sur Dechy.

Mme TABAKA : Nous avons 400 familles et c'est une association intercommunale. Nous sommes sur deux intercos, la CCCO et Douaisis Agglo. Nous avons un loyer en location qui enrichit un requin, qui a fait la une des journaux et qui ne fait rien, ce n'est pas isolé, pas confortable. On est obligé de payer des mitaines au personnel l'hiver. L'été, comme ce n'est pas isolé, on perd des congélateurs qui tournent sans cesse pour rafraîchir. C'est pour cela que nous sommes toujours soutenus par Douaisis Agglo, heureusement, et le Département, sinon nous ne pourrions pas tenir.

Nous avons 3 salariés. J'en ai parlé dernièrement. Les charges montent. Le camion qui nous coûte un bras avec tout ce qui est énergie, essence...

Nous espérons que là, nous serons chauffés correctement et que nous ne payerons plus pour du vent.

M. VAILLANT : Je me répète, loin de nous d'être contre cet achat. Nous sommes sur un DOB, nous posons des questions. Nous sommes satisfaits que ça arrive sur Dechy, ça pourrait être ailleurs, mais notre rôle est de poser des questions. Aujourd'hui, tu nous parles de l'agglo, EPISOL accueille aussi des gens de Cœur d'Ostrevent.

Mme TABAKA : Nous sommes aidés aussi avec des appels à projets.

M. VAILLANT : Mais concernant ce financement, il n'y aura que Dechy et l'agglo.

Mme TABAKA : Oui, je suis d'accord. Nous espérons qu'un jour nous n'aurons plus besoin d'EPISOL, mais ça, ce n'est pas demain la veille. Ce bâtiment appartiendra quand même à la commune de Dechy.

M. LE MAIRE : Donc, nous délibérons sur le fait qu'il y a bien eu un débat.  
Pas de souci ?

#### **9) COMMUNICATION DE L'ETAT DES INDEMNITES DES ELUS N-1**

M. LE MAIRE : Nous vous avons mis le tableau, c'est une information. Des montants bruts.

<b>URBANISME</b>
------------------

#### **10) BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.**

M. LE MAIRE : La mairie a vendu un bâtiment municipal, rue Zola, enfin, à Monsieur Kévin BERTIAUX et Madame Cindy ORMENESE au prix de 65 000 €.

Il y a eu une vente en 2023, il est demandé au conseil municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2023.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **11) TRANSFERT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DU BIEN DE L'AFR DE GOEULZIN**

M. LE MAIRE : J'ai découvert qu'il y avait une association foncière de remembrement à Gœulzin, qui a été constitué en 1986.

Constatant l'absence d'activité de l'association foncière de remembrement de Gœulzin depuis plus de trois ans et considérant que l'AFR de Gœulzin n'a pas engagé de démarches visant à mettre en œuvre une procédure de dissolution malgré cette absence d'activité, le préfet du Nord a décidé la dissolution d'office de l'association foncière de remembrement de Gœulzin par arrêté du 26 juin 2023.

L'AFR de Gœulzin est propriétaire de la parcelle ZL 18, Pavé de Cambrai, sur le territoire de Dechy d'une contenance de 12 a 27 ca.

Il est proposé d'accepter de reprendre l'actif et le passif de l'AFR, d'accepter le transfert dans le domaine privé de la commune du bien de l'AFR précité sur le territoire de la commune de Dechy, de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vue de signer tout document, prendre toute décision visant à l'incorporation du bien de l'AFR et à la reprise de l'actif et du passif, que la mutation du bien précité sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à Madame Estelle MOUY, Adjointe, pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

C'est une petite bande de terre, quand vous vous venez de Cantin sur la droite. Nous allons récupérer 550,21 € et il y a une valeur du terrain à rentrer dans l'actif, 9 847,57 €.

J'ai appris qu'actuellement avec l'AFR, une personne cultive. Nous lui ferons signer un bail.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

**12) MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL ET DU CCAS DE LA VILLE DE DECHY**

M. LE MAIRE : En sa séance du 22 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du personnel.

Le règlement intérieur entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nécessite une modification en page 6, concernant l'octroi des jours de RTT en cas d'arrêt maladie ou d'absence.

En cas d'absence de l'agent, l'arrêt du 13 septembre 2023 n'autorise pas la régularisation des RTT sur les jours de congés comme initialement indiqué dans le règlement intérieur présenté au conseil municipal du 22 décembre 2023. Cependant, après comptabilisation des jours d'absence en fin d'année civile, la régularisation peut être effectuée sur les RTT octroyés à l'agent de l'année suivante. Le règlement doit être modifié dans ce sens.

Pas de souci ?

Ceux qui sont pour ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIVERS**

**13) ETAT DES DECISIONS DIRECTES**

<b>2023</b>			
<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TITULAIRE</b>
26/12/2023 2023-N°026-F	Marché de services liés à « l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Dechy »	- Durée 5 ans et demi à compter du 1er janvier 2024	
<b>2024</b>			
05/01/2024 2024-N°001-F	Signature d'un contrat pour la fourniture de gaz de la maison médicale	Durée 36 mois du 27 décembre au 25 janvier 2024	ENGIE
12/01/2024 2024-N°002-F	Signature d'un contrat pour la fourniture de gaz de la maison médicale – Décision annule et remplace la décision n°2024-004-F	Durée 36 mois du 01 <sup>er</sup> février au 31 janvier 2027	ENGIE
15/01/2024 2024-N°003-F	Marché pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes	18 000€ HT.	DORENAVANT ATELIER D'ARCHITECTURE
01/02/2024 2024-N°004-F	Contrat de service pour l'acquisition de progiciels et de prestations de services pour le service des finances et ressources humaines	Droit d'entrée : 9 000€ HT Coût annuel : -droit d'utilisation : 7 758€ HT Maintenance, formation : 862€HT	BERGER LEVRAULT
02/02/2024 2024-N°005-F	Contrat d'entretien des espaces verts	Neuf échéances pour un total annuel de 13 136,74€ HT Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.	ESAT DU RAQUET
08/02/2024 2024-N°006-F	Demande de subvention pour le projet de « l'aménagement qualitatif et paysager des abords de la mairie » (abords de la mairie, parking école et parking personnel)	295 208,31€ au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024, représentant 30% du montant de dépenses HT de 984 027,70€	
09/02/2024 2024-N°007-F	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2024 pour le projet de « Réhabilitation, mise aux normes et rénovation énergétique de bâtiments communaux »	104 569,80€ Représentant 45% du montant de dépenses HT de 232 377,34€	

14/02/2024 2024-N°008-F	Signature avenant pour la souscription d'un abonnement annuel à l'option LAN	99,00€ HT	QUADIENT France
23/02/2024 2024-N°009-F	Signature d'un bail à usage civil	350,00€ HT	ROGER Chantal

M. LE MAIRE : C'est une information.

M. VAILLANT : Vous avez dû recevoir un courrier des infirmiers, sapeurs-pompiers volontaires de la VLSI de Douai. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on veut essayer de leur retirer leurs véhicules légers. Nous vous demandons que le conseil municipal soutienne ces infirmiers comme d'autres l'ont fait, le Président de l'agglo, plusieurs maires de communes, qu'ils puissent encore avoir des véhicules d'intervention puisque ce sont des pompiers infirmiers qui sauvent des vies. Et sans véhicule, ils ne pourront plus intervenir.

M. LE MAIRE : Je ne l'ai pas reçu.

M. VAILLANT : Je vais vous le donner. Les interventions qu'ils font sont extrêmement importantes, ils sauvent des vies. Ils sont en soutien complet avec les pompiers et il serait dommage que ces gens-là ne puissent plus intervenir sur de grosses opérations.

M. LE MAIRE : C'est le Département qui est derrière tout ça ?

M. VAILLANT : Le Département veut leur sucrer leurs véhicules.

M. LE MAIRE : Tu disais qu'ils ont le soutien du Président de l'agglo.

M. VAILLANT : Monsieur Poiret soutient, c'est le SISID...

M. LE MAIRE : J'en ai eu vent, mais je n'ai pas eu de courrier officiel.

M. VAILLANT : Ce qui est bizarre, parce que tous les maires l'ont eu. On va te le donner.

M. LE MAIRE : Le Président, au dernier Conseil Communautaire était conscient du problème.

M. VAILLANT : Je te répète ce qu'on m'a dit. Si tu veux, on va demander les signatures des gens. Ce que je souhaite c'est que la municipalité soutienne ces infirmiers.

M. LE MAIRE : On ne va pas être contre. Aucun problème.

Pas d'autre intervention ?

Bonne soirée.

**Publié sur le site de la ville le 23 avril 2024**

